

Bachelier en domotique

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI
Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

OM232 COMPTABILITE			
Code	TEOM2B32OM	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Elise SCHNEIDESCH (elise.schneidesch@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement initie les étudiants à différents aspects de la gestion de l'entreprise.

Elle permettra d'une part, à ceux qui désirent se lancer en tant qu'indépendants ou via une société, d'avoir les bases en gestion d'entreprise afin de se lancer dans l'aventure. D'autre part, cette UE permet aux apprenants qui souhaitent rester salariés, d'agrandir leur vision d'ensemble des modes de gestion et de fonctionnement des entreprises, et de comprendre leur rôle au sein d'une entreprise.

Ce cours a pour objectif de vous donner diverses notions relatives à la vie de l'indépendant : gérer sa comptabilité, remplir une fiche, de paie, choisir ses assurances, choisir sa forme de société,...

Le contenu de ce cours se base sur le programme de gestion de base.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer.**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés.
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive.
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat.

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques.**

- 2.1 Elaborer une méthodologie de travail.
- 2.2 Planifier les activités.
- 2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques.
- 2.4 Rechercher et utiliser les ressources adéquates.
- 2.5 Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes.

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel.**

- 3.1 Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques.

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations.**

- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique.

Acquis d'apprentissage visés

Au terme du cours, l'étudiant sera à même de comprendre son environnement économique, d'interpréter et d'utiliser les paramètres concernant le fonctionnement de l'entreprise.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEOM2B32OMA Comptabilité

36 h / 2 C

Contenu

- démarches pour devenir indépendant (PAN A du cours)
- notions de droit civil et droit commercial (PAN A du cours)
- les documents commerciaux, la TVA et la comptabilité en partie double (PAN B et C du cours)
- notions de fiscalité (PAN D du cours)

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral
- Etudes de cas
- Séances d'exercices dirigés

Dispositifs d'aide à la réussite

- Modèles d'examen présentés
- Exercices complémentaires

Sources et références

sites internet vus en cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus

sites internet vus en cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

2 interrogations sont prévues : une après le break de Toussaint, une deuxième en fin décembre, qui comptent pour 20% de la note finale et sont non récupérables.

Le but pédagogique de ces évaluations est d'aider l'étudiant à vérifier ses acquis d'apprentissage, motiver l'étudiant à étudier en cours de quadrimestre et enfin de diminuer le taux d'échec à ce cours.

L'examen écrit en session compte pour 80% de la note finale.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Int	20			Int	20
Période d'évaluation	Exe	80			Exe	80

Int = Interrogation(s), Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord. La demande devra être faite par l'étudiant au plus tard le 30 septembre 2022.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).